

**COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL  
SEANCE DU 16 JUIN 2017**

Monsieur le Maire ouvre la séance et donne le compte rendu de la dernière séance qui est approuvé par l'ensemble des membres présents.

**CHOIX DU PRESTATAIRE POUR MODIFICATION DU PLU**

Monsieur le Maire présente au Conseil municipal les offres concurrentes pour la modification du Plan Local d'Urbanisme Après analyse des offres le Conseil municipal, choisit, à l'unanimité, le bureau d'étude INGETER pour un montant approximatif de 4 200 euros H.T. incluant la compatibilité SCOT.

**BAUX LOCAUX ESPACE AZUR**

Le Conseil municipal accepte, à l'unanimité, de louer les locaux communaux de l'espace azur numéros 11 et 12 moyennant la somme de SEPT MILLE QUATRE CENT QUATRE VINGT HUIT EUROS (7 488,00 €) annuelle à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2017 et le local numéro 13 pour un loyer annuel de CINQ MILLE QUATRE CENTS EUROS (5 400,00) à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2017.

**CLASSE A 4 JOURS**

Compte tenu des difficultés d'assurer les TAP à la rentrée scolaire 2017-2018, à l'unanimité, le Conseil municipal, approuve l'éventuel passage à 4 jours de classe par semaine.

**CHOIX DU PRESTATAIRE AUTOLAVEUSE**

Monsieur le Maire présente le projet de remplacement de l'autolaveuse de l'Espace Heramen. Le Conseil municipal décide, à l'unanimité, l'acquisition de cette autolaveuse auprès de la Société PRODIM pour un montant de 5 267,80 euros T.T.C.

**TRAVAUX CHEMIN DES CAMELLES : CHOIX DU PRESTATAIRE**

Monsieur le Maire présente au Conseil municipal les devis des entreprises sollicitées pour les travaux du Chemin des Camelles. Après analyse des offres le Conseil municipal, choisit, à l'unanimité, l'entreprise CHEVAL FRERES pour un mont HT de 3 797,68 euros.

**PROJET PARC PHOTOVOLTAIQUE ZONE CNR**

A l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à émettre un avis favorable sur le projet de parc photovoltaïque de la zone CNR.

**AGENDA D'ACCESSIBILITE PROGRAMMEE (Ad'AP)**

Le Conseil municipal, à l'unanimité, approuve l'Agenda d'Accessibilité Programmée pour mettre en conformité les ERP de la Commune et décide de retarder l'investissement le plus important sur la Mairie en 2021 (date butoir).

**FIN DE CONTRAT MME FRANCOIS**

Suite à l'acceptation de la démission de Mme FRANCOIS et à la dispense d'effectuer le préavis il convient de lui payer 44,75 heures au titre de ses congés annuels.

Pour extrait  
en Mairie, le 23 juin 2017  
le Maire,